



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59856

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise de revoir les critères d'admission sur les listes Jeunes pour les faire coïncider avec la population ayant vocation à fréquenter les pôles France Jeunes. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Texte de la réponse

Un regard particulier a été porté aux cahiers des charges des structures mais aussi aux critères d'inscription sur les listes, lors de la validation des parcours de l'excellence sportive pour la période 2014-2017. En effet, le bilan de la campagne 2009-2013 a montré l'importance de mieux cibler les besoins des sportifs et par conséquent d'adapter le fonctionnement des structures à chaque population.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59856

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5733

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5481